



Section 36 Sociologie et sciences du droit

Motion

Sur le fléchage laboratoire et en solidarité avec la section 33 du Comité national de la recherche scientifique

Les membres de la section 36 protestent contre les tentatives de l'INSHS d'ouvrir au concours de chargé.e de recherche des postes fléchés vers des laboratoires. La section 36 est solidaire avec la motion de la section 33 qui dénonce le fléchage laboratoire d'un poste ouvert à concours. La section 36 considère que ce procédé d'affectation, en amont, à des unités de recherche, dénature le concours, qui ne sera plus fondé sur la seule excellence scientifique ; il risque également de créer un redoutable précédent, en entraînant des jeux d'influence entre les laboratoires, ainsi que des décisions arbitraires et opaques. Alimenter des unités en mal de chercheur.e.s CNRS par ce type de fléchage comporte plus de risques que de bénéfices. La baisse inquiétante des effectifs de chercheur.e.s et d'ITA dans beaucoup de laboratoires est le résultat de la réduction constante du nombre de postes ouverts au concours depuis 10 ans (de 400 à 250).

**Jay ROWELL,
président de la section 36**

**Motion adoptée le 25 novembre 2020
20 votants : 20 oui, 0 non, 0 abstention**

Destinataires :

- M. Antoine PETIT, président-directeur général du CNRS
- M. Alain SCHUHL, directeur général délégué à la science du CNRS
- Mme Dorothée BERTHOMIEU, présidente du Conseil scientifique du CNRS
- M. François-Joseph RUGGIU, directeur scientifique de l'Institut national des sciences humaines et sociales du CNRS
- Mme Sandrine LEFRANC, directrice adjointe scientifique de l'Institut national des sciences humaines et sociales du CNRS